

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉPREUVES OBLIGATOIRES

Enseignement primaire, 3^e cycle

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

6^e année du primaire

Lecture

014-610-02

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

6^e année du primaire

Écriture

014-610-01

Juin 2011

Québec 

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010

*Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjf/de/docinfosec.htm>].*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1 Déroulement des épreuves obligatoires	5
2 Épreuve obligatoire de lecture	5
3 Épreuve obligatoire d'écriture	6
4 Distribution du matériel aux enseignantes et enseignants	8
5 Correction des épreuves	8
6 Questions facultatives pour la compétence <i>Apprécier des œuvres littéraires</i>	8
7 Activité facultative pour la compétence <i>Communiquer oralement</i>	9
8 Bilan des apprentissages	9

ANNEXE I

Échéancier et vue d'ensemble du déroulement des épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement – Fin du 3 ^e cycle du primaire – Juin 2011	10
--	----

ANNEXE II

Grille d'évaluation – Épreuve obligatoire d'écriture – Fin du 3 ^e cycle du primaire	11
--	----

INTRODUCTION

Ce document d'information présente des renseignements concernant les épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, de la fin du 3^e cycle du primaire. Ces épreuves portent sur les compétences *Lire des textes variés* et *Écrire des textes variés*. De plus, dans le guide de déroulement des épreuves, des questions et une activité facultatives seront également proposées pour permettre la collecte d'informations liées aux compétences *Apprécier des œuvres littéraires* et *Communiquer oralement*.

Dans le cadre du *Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire*, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport élabore des épreuves obligatoires qui ont pour but d'accroître le suivi des élèves en français écrit. Elles permettent notamment :

- d'illustrer les exigences ministérielles au regard de la compétence à écrire à des moments clés de la formation de l'élève;
- de reconnaître les acquis des élèves par la prise en compte des résultats obtenus aux épreuves;
- de fournir des données nationales et locales sur la compétence à écrire au terme des 2^e et 3^e cycles du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire afin de permettre la régulation de système.

Les organismes scolaires sont donc tenus d'insérer cette épreuve dans la planification de leurs activités pédagogiques et de l'administrer selon l'échéancier déterminé par la ministre, présenté à l'annexe I. Conformément à la mesure 8 du Plan d'action, les écoles doivent prendre en considération le résultat obtenu par l'élève à l'épreuve obligatoire. En juin 2011, les résultats obtenus à l'épreuve seront utilisés selon les règles établies localement.

Un échantillon de textes d'élèves de l'épreuve obligatoire d'écriture sera prélevé et corrigé au Ministère. Les écoles qui seront sélectionnées pour faire partie de cet échantillon seront avisées au **printemps 2011**. Les données sur la compétence à écrire des élèves de la fin du 3^e cycle du primaire recueillies durant cette opération seront analysées et transmises aux autorités ministérielles.

Dans le contexte des nouvelles orientations en évaluation adoptées par le Ministère, les connaissances évaluées par l'entremise des épreuves obligatoires sont précisées dans le document explicatif intitulé *Précisions sur la grille d'évaluation*¹ ainsi que dans les indications fournies à l'intérieur du guide de correction.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES, *Précisions sur la grille d'évaluation, français, langue d'enseignement, écriture, fin du deuxième cycle du primaire, Version provisoire*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mai 2010. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjf/de/>].

1 Déroulement des épreuves obligatoires

Les épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, présentées en juin 2011 s'apparentent à celles proposées lors des dernières années. Ainsi, les élèves sont appelés à exécuter plusieurs tâches les amenant à répondre à une question liée à un domaine général de formation. Des activités préparatoires précèdent les tâches elles-mêmes.

Les épreuves s'étendent sur une période de six demi-journées, réparties sur deux semaines. L'épreuve de lecture, qui débute cette année un mercredi, se déroule au cours de la première semaine et celle d'écriture, au cours des trois premiers jours de la deuxième semaine.

Tous les élèves doivent être soumis aux mêmes conditions de passation. Par conséquent, les activités et les tâches doivent être réalisées selon les directives données dans le guide de déroulement de l'épreuve. Toutefois, les activités proposées à la phase d'intégration peuvent être adaptées à la pratique de chaque enseignante ou enseignant.

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, des élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, il faut consulter les documents mis à la disposition du milieu scolaire par la Direction de la sanction des études.

2 Épreuve obligatoire de lecture

Compétence évaluée

Lire des textes variés

Contexte de réalisation

Au cours de l'épreuve, deux intentions de lecture sont présentées à l'élève. Pour démontrer sa compétence à lire, l'élève doit, individuellement :

- lire des textes variés pour répondre aux intentions de lecture;
- effectuer des tâches.

Avant d'exécuter les tâches, l'élève est soutenu par :

- le rappel et l'organisation des connaissances;
- une discussion animée par l'enseignante ou enseignant;

Déroulement

L'épreuve de lecture comprend une activité préparatoire (les élèves sont invités à y participer individuellement, en équipe ou en grand groupe), la lecture de textes ainsi que la réalisation de tâches à l'écrit. Un certain temps est prévu pour que l'élève puisse,

d'une part, réviser ses réponses pour vérifier la pertinence et la cohérence des idées et, d'autre part, corriger les erreurs de syntaxe et d'orthographe.

L'épreuve de lecture comporte deux tâches échelonnées sur une période de deux demi-journées. Ainsi, la première demi-journée est consacrée au texte courant et la deuxième demi-journée au texte littéraire.

Correction des tâches

La correction des tâches se fait à partir d'une clé de correction élaborée en fonction de certains critères du Programme de formation.

Cette clé de correction permet de vérifier si l'élève peut, de manière autonome :

- extraire des éléments d'information explicites et implicites pertinents;
- réagir de façon adéquate à des textes littéraires et courants;
- exprimer sa propre interprétation des textes lus.

Pour comprendre les textes et accomplir les tâches, l'élève doit faire appel à des stratégies variées et appropriées, mais ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation dans l'épreuve ministérielle.

3 Épreuve obligatoire d'écriture

Compétence évaluée

Écrire des textes variés

Contexte de réalisation

Une activité préparatoire présente à l'élève l'intention d'écriture. Cette activité inclut, entre autres, des échanges d'idées à partir des textes lus à l'occasion de l'épreuve de lecture et des discussions animées par l'enseignante ou enseignant.

Pour démontrer sa compétence à écrire, l'élève doit, individuellement, écrire un texte pour répondre à l'intention d'écriture qui lui est présentée.

Pour réaliser la tâche d'écriture, l'élève est soutenu par :

- une activité préparatoire;
- un outil de planification;
- des outils de révision et de correction (liste de vérification, listes orthographiques, dictionnaires, grammaires ou codes grammaticaux, tableaux de conjugaison, affiches, etc.).

L'élève peut utiliser un ordinateur pour rédiger son texte si elle ou il est habitué à travailler de cette façon. Cependant, le recours au traitement de texte ne donne pas droit au correcteur.

Déroulement

L'épreuve d'écriture comporte trois parties et s'échelonne sur trois demi-journées. Ainsi, l'activité préparatoire a lieu la première journée et la rédaction du brouillon, la deuxième journée. La révision, la correction et la mise au propre du texte s'effectuent au cours de la troisième journée.

À la fin de la deuxième journée de l'épreuve, l'enseignante ou enseignant doit ramasser les brouillons pour ensuite les remettre aux élèves, **sans annotations**, au début de la troisième journée. Les élèves doivent alors réviser, corriger et mettre leur texte au propre. La durée prévue pour la réalisation de l'ensemble des tâches liées au projet d'écriture est d'environ trois heures.

Caractéristiques des outils de correction

La grille d'évaluation présentée à l'annexe II est d'application obligatoire. Elle comporte cinq critères (pertinence des idées, organisation des idées, syntaxe et ponctuation, vocabulaire et orthographe d'usage et grammaticale). L'appréciation globale de la compétence à écrire est établie en accordant une importance égale à chacun de ces critères. Cette grille permet de vérifier si l'élève peut, de manière autonome :

- choisir des idées pertinentes et en nombre suffisant en fonction du sujet, de l'intention et du destinataire;
- organiser son texte de manière appropriée;
- formuler adéquatement ses phrases et utiliser un vocabulaire varié et précis;
- respecter les contraintes de la langue liées à la syntaxe, à la ponctuation, au vocabulaire, à l'orthographe d'usage et aux accords grammaticaux.

Pour rédiger son texte, l'élève doit utiliser des stratégies efficaces, mais ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation. Toutefois, une liste de vérification est proposée à l'élève comme outil d'autoévaluation.

Dans le guide de correction qui accompagne l'épreuve ministérielle, des exemples de textes d'élèves seront mis à la disposition des enseignantes et enseignants.

Un document explicatif intitulé *Précisions sur la grille d'évaluation*, qui tient compte du document sur la progression des apprentissages au primaire, a été publié au printemps 2010. Il est disponible sur le site du Ministère et remplace le document diffusé en 2005.

4 Distribution du matériel aux enseignantes et enseignants

La passation de l'épreuve de lecture se déroule **du 25 mai au 27 mai 2011** et celle de l'épreuve d'écriture, **du 30 mai au 1^{er} juin 2011**.

Environ deux semaines avant la présentation des épreuves aux élèves, les établissements scolaires doivent distribuer au personnel enseignant concerné une copie de tous les documents qui composent les épreuves.

Il est recommandé aux enseignantes et enseignants de se regrouper afin de s'appropriier la démarche proposée et de se donner une compréhension commune des épreuves.

Un formulaire envoyé par la Direction de la sanction des études permet aux organismes scolaires de préciser le nombre de copies nécessaires pour chacune des classes de la fin du 3^e cycle du primaire. Ils peuvent ainsi demander des copies supplémentaires pour les élèves de 5^e année qui partagent une classe avec des élèves de 6^e année.

5 Correction des épreuves

La correction des épreuves est sous la responsabilité des établissements scolaires publics et privés. Il est souhaitable que le personnel enseignant de chaque école se concertent et qu'il convienne d'une modalité de correction afin de s'assurer d'une compréhension commune des outils d'évaluation proposés dans le guide de correction qui accompagne les épreuves.

Dans le contexte des corrections effectuées par le Ministère, les élèves qui utilisent les graphies traditionnelles ou les nouvelles graphies ne sont pas pénalisés.

6 Questions facultatives pour la compétence *Apprécier des œuvres littéraires*

Pour que la compétence *Apprécier des œuvres littéraires* puisse être développée et évaluée, les élèves doivent explorer et apprécier des œuvres littéraires nombreuses et variées, et ce, à plusieurs occasions et dans différents contextes.

Cette année, des questions facultatives seront proposées dans le guide de déroulement des épreuves. Dans le guide de correction qui accompagne l'épreuve ministérielle de lecture, des exemples de réponses d'élèves seront mis à la disposition des enseignantes et enseignants. Si l'enseignante ou enseignant le juge à propos, les questions pourront être soumises aux élèves et les informations recueillies pourront être prises en considération.

7 Activité facultative pour la compétence *Communiquer oralement*

Cette année, une activité facultative sera proposée dans le guide de déroulement des épreuves. Si l'enseignante ou enseignant le juge à propos, cette activité pourra être présentée aux élèves et les informations recueillies pourront être prises en considération.

8 Bilan des apprentissages

À la fin du cycle, l'enseignante ou enseignant porte un jugement sur chaque compétence. Les informations recueillies à partir de la situation d'évaluation ministérielle doivent également être prises en considération par l'enseignante ou enseignant et contribuer à fonder son jugement. Cependant, cette situation ne doit pas être la seule source d'information pour porter un jugement final sur la compétence de l'élève au moment de la réalisation du bilan. Ce jugement doit s'appuyer sur l'interprétation rigoureuse d'informations pertinentes et suffisantes.

Il importe de rappeler que les épreuves sont obligatoires. En ce sens, les élèves sont tenus de passer les épreuves. Toutefois, la prise en compte des résultats se fait selon les règles établies dans chaque milieu.

ANNEXE I

ÉCHÉANCIER ET VUE D'ENSEMBLE DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT – FIN DU 3^E CYCLE DU PRIMAIRE JUIN 2011

Le tableau ci-dessous présente un aperçu du déroulement des épreuves obligatoires. Ce déroulement est décrit en détail dans le guide qui accompagne les épreuves.

Lundi	Mardi	Mercredi 25 mai	Jeudi 26 mai	Vendredi 27 mai
		LECTURE Activité préparatoire Amorce de la situation d'évaluation avec la question de départ	LECTURE Tâche 1	LECTURE Tâche 2
Lundi 30 mai	Mardi 31 mai	Mercredi 1 ^{er} juin	Jeudi	Vendredi
ÉCRITURE Activité préparatoire	ÉCRITURE Rédaction du brouillon	ÉCRITURE Révision, correction et mise au propre du texte		

Note. – Dans le guide de déroulement des épreuves, des questions complémentaires et facultatives seront proposées et une activité facultative sera également proposée pour permettre la collecte d'informations sur la compétence *Apprécier des œuvres littéraires* et *Communiquer oralement*.

ANNEXE II

GRILLE D'ÉVALUATION – ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE – FIN DU 3^E CYCLE DU PRIMAIRE

CRITÈRES		CARACTÉRISTIQUES DU TEXTE					
		TRÈS SATISFAISANT A	SATISFAISANT B	ACCEPTABLE C	PEU SATISFAISANT D	INSATISFAISANT E	
Respect des contraintes de la langue	Formulation adéquate	1. Pertinence et suffisance des idées liées au sujet et à l'intention	Les idées, très bien développées, respectent particulièrement bien le projet d'écriture.	Les idées, bien développées, respectent le projet d'écriture.	Dans l'ensemble, les idées respectent le projet d'écriture. Certaines sont peu développées.	Il manque une idée importante pour respecter le projet d'écriture. OU Plusieurs idées sont imprécises ou superflues.	Les idées ne respectent pas le projet d'écriture.
		2. Organisation appropriée du texte	Les idées progressent aisément, de façon logique ou chronologique. Elles sont judicieusement groupées en paragraphes. Des liens appropriés sont souvent établis entre les phrases et entre les paragraphes.	Les idées progressent de façon logique ou chronologique. Elles sont groupées en paragraphes. Des liens appropriés sont établis entre les phrases.	Les idées progressent, la plupart du temps de façon logique ou chronologique. Elles sont groupées en paragraphes, parfois de façon malhabile. Quelques liens appropriés sont établis entre les phrases.	Plusieurs idées ne sont pas assemblées de façon logique ou chronologique. OU Les idées ne sont pas groupées en paragraphes ou le sont de façon inappropriée.	Les idées sont très difficiles à suivre.
	3. Syntaxe et ponctuation	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Plusieurs sont élaborées.	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Certaines phrases élaborées peuvent comporter des maladresses.	En général, les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Certaines phrases élaborées sont mal structurées.	Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	
	4. Vocabulaire	Les expressions et les mots sont très précis et très variés.	Les expressions et les mots sont souvent précis et variés.	Les expressions et les mots sont simples et parfois précis.	Les expressions et les mots sont souvent imprécis ou répétitifs.	Les expressions et les mots sont très souvent imprécis ou répétitifs.	
	5. Orthographe (graphie des mots, accord dans le groupe du nom, du verbe, de l'attribut et du participe passé employé avec l'auxiliaire être)	Le texte présente moins de 4 % d'erreurs.	Le texte présente de 4 % à 7 % d'erreurs.	Le texte présente de 8 % à 10 % d'erreurs.	Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.	

